

Compte-Rendu de la séance du 02 mars 2017 du Conseil Municipal

Sous la présidence de M. Jean-Michel HIRTZ, Maire

Présents : M. Frédéric TOURRET, M. Jean-Marc SINDT, M. Thierry DRAUS, Mme Elodie PERRIN, M. Pierre VAN GASSE, M. Laurent BERGER, M. Guy HOCHARD, M. Gilles LEGRAND, M. Jehan HELMSTETTER, M. Nicolas CARON, M. Alain SINDT

Présents par procuration : M. Joseph MARCK donne procuration à M. Guy HOCHARD
M. Didier HILD donne procuration à M. Frédéric TOURRET
Mme Véronique CHOSEROT donne procuration à Mme Elodie PERRIN

1 – Adjoint Administratif catégorie C : Contrat CDI et nouvel indice à compter du 1^{er} mars 2017

Le conseil décide de signer un CDI avec le nouvel échelon 7^{ème} échelon indice brut 403, indice majoré 364 pour Mme MICHEL Valérie après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

2 – Changement de taux du régime IEMP pour un Adjoint Administratif catégorie C à compter du 1^{er} mars 2017

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer le taux du régime IEMP à 3 fois le taux moyen de référence annuel pour la catégorie concernée à partir du 1^{er} mars 2017.

3 – Devis ONF : travaux sylvicoles et travaux d'infrastructure en entretien et maintenance forêt communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de reporter les travaux sylvicoles prévus sur la parcelle 9.u pour un montant de 2 220.00 € H.T. Soit 2 664.00 € T.T.C.

4 – Pouvoir de Police du Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert du pouvoir de police du Maire au Président de la Communauté de Communes Bouzonvillois 3 Frontières à l'unanimité des membres présents.

5 – Loi ALUR : transfert de compétences urbanisme aux EPCI

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014, et notamment l'article 136,

S'oppose au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la CCB3F.

6 – Projet d'espace culturel et associatif : demande de subvention dans le cadre de l'Aide Mosellane à l'investissement des Territoires (AMITER)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter le concours du Conseil Départemental dans le cadre de son adhésion au dispositif AMITER 2015-2020 pour le 2^{ème} projet intitulé : « Réhabilitation de l'ancienne école de Kerling-Lès-Sierck en espace culturel et associatif » et de demander une subvention d'un montant de 126287.35 € HT et valide le plan de financement proposé.

7 - Projet d'espace culturel et associatif : demande de subvention FSIL « Accompagnement des grands projet d'investissement »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter une subvention dans le cadre du FSIL : Soutien à l'Investissement Local (enveloppe 1 "Grandes priorités d'investissement") pour 2017 concernant le projet de réhabilitation de l'ancienne école de Kerling-Lès-Sierck en espace culturel et associatif.

8 - Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire quitte la salle pendant la délibération du Conseil Municipal. Monsieur Frédéric TOURRET prend la présidence et les membres du Conseil décident d'adopter le compte administratif 2015 de la commune à l'unanimité des membres présents moins une voix comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2015	+ 295 539,80	- 32 511,18
DEPENSES 2016	226 818.21	489 579.37
RECETTES 2016	336 076.59	433 850.72
Part affectée à l'investissement 2016	64 853.58	
Résultat de clôture 2016	+ 339 944.60	- 88 239.83

9 - Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le Compte de Gestion budget principal de la commune pour l'exercice 2016 à l'unanimité des membres présents.

10 - Affectation des résultats 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat de fonctionnement	339 944.60
Reprise à la ligne 001 (déficit d'investissement) :	88 239.83
Virement à la ligne 002 (excédent de fonctionnement) :	250 517.98
Reste à réaliser (dépense d'investissement) :	1 186.79
Virement au compte 1068 :	89 426.62

Point Supplémentaire modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces dispositions réglementaires et examiné le tableau des effectifs, délibère et décide d'apporter, à l'unanimité, au tableau des effectifs de la collectivité les modifications nécessitées par les décrets susvisés dans les conditions ci-après :

NB	grades actuels	Cat.	NB	Nouveaux grades	Cat.	
1	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	NT
2	Adjoints techniques 2 ^o classe	C	1	Adjoints techniques	C	NT